Consignes et bonnes pratiques concernant les déchets

-

INFORMATION

COVID 19

QUE FAIRE DE MES DÉCHETS EN PÉRIODE D'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS ?

LES DÉCHETS COVID 19

PLACÉS EN SAC FERMÉ

LES MASQUES DE PROTECTION

LES GANTS

LES MOUCHOIRS À USAGE UNIQUE

LES FEUILLES D'ESSUIE-TOUT

LES LINGETTES

Ces sacs doivent être soigneusement refermés puis conservés 24 heures avant d'être placés dans le sac plastique pour ordures ménagères.

- Il est impératif de jeter ces types de déchets **dans le bac à ordures ménagères** et non dans le bac de tri.
- **Les lingettes doivent être placées en sac fermé** et non dans les toilettes car elles bouchent les réseaux d'assainissement.

Déchets et collectes : LES CONSIGNES A RESPECTER

Pour aider les agents du service public, veiller à les protéger et contribuer à la pérennité de la collecte des ordures ménagères.

Spécial contexte du Coronavirus :

Placez en sac fermé

- Les masques de protection,
- Les gants
- Les mouchoirs à usage unique,
- Les feuilles d'essuie-tout,
- Les lingettes.

Ces sacs doivent être soigneusement refermés puis **conservés 24 heures avant d'être placés dans le sac plastique pour ordures ménagères.** Il est impératif que ces types de déchets soient **bien jetés dans le bac à ordures ménagères et non dans le recyclable.**

Ne placez pas vos mouchoirs en papier et essuie-tout dans les composteurs.

Déchets & Ordures ménagers

La collecte des déchets ménagers est essentielle pour le maintien de la salubrité publique. Les services de Toulouse Métropole mettent tout en œuvre pour maintenir ce service sur le territoire malgré le confinement national. Jusqu'à ce jour, les collectes des déchets ménagers et de tri sélectif ont pu être maintenues à leur rythme habituel. Si un passage de collecte n'est pas effectué, il sera fait le jour de collecte habituel suivant.
Les bacs ne doivent en aucun cas être laissés sur l'espace public.

Tri sélectif et points d'apport volontaire pour le **verre, les emballages et papiers recyclables** : ramassages & collectes sont toujours effectués : **continuez à trier vos déchets !**

Si vous êtes collectés en conteneurs installés sur les espaces publics (conteneurs aériens ou en « enterrés collectifs ») nous vous invitons à déposer vos emballages recyclables **uniquement à l'occasion de vos déplacements autorisés** dans le cadre de vos achats de première nécessité et lorsque que les conteneurs sont sur votre trajet.
Ne laissez pas de sacs-poubelle à côté des bacs ou des conteneurs enterrés.

Déchets verts

La Collectivité n'est plus en capacité à collecter **les déchets verts : ils doivent être stockés au domicile.** Pour rappel, il est interdit et passible d'une amende de brûler à l'air libre ses déchets verts. **Il importe de ne pas mettre de déchets verts à la poubelle** pour ne pas ajouter à la charge de travail des agents de la collecte qui se mobilisent chaque jour pour maintenir ce service essentiel.

Privilégier le compostage via un composteur ou en tas : chacun est invité à consulter les conseils pratiques pour gérer les déchets verts à domicile : https://www.toulouse-metropole.fr/-/vos-dechets-verts-une-ressource.

Encombrants

À Bruguières, Lespinasse, Gratentour, Gagnac, Mons, Quint Fonsegrives, Flourens Dremil-Lafage et St Orens, communes où **cette collecte n'est plus assurée, les encombrants doivent être conservés à domicile.** Les dépôts sauvages sont strictement interdits et nuisibles à la bonne salubrité de l'ensemble de la métropole.

Pour en savoir plus : consultez le site de Toulouse Métropole : Retrouvez

- **Les jours de collecte** : www.toulouse-metropole.fr (Rubrique : Missions> Déchets-propreté> Les déchets dans votre commune> Réorganisation des collectes).
- **Votre point d'apport volontaire** le plus proche : www.plan.toulouse.fr/map/?t=TOULOUSE_METROPOLE
- **Les 5 bonnes pratiques** à respecter : www.toulouse-metropole.fr/missions/dechets-proprete/5-bonnes-pratiques-pour-la-securite-de-tous

- Télécharger le fichier «ConsignesDechetsGdPublic31mars.pdf»
- Télécharger le fichier «6 bons gestes à adopter chez moi.»